Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 1 Châabane 1447
20 Janvier 2026

N° 8

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **123**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **125**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **130**
Homologation de résolutions **131**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **132**
Avis aux créanciers..... **136**
Convocations
Sociétés anonymes **137**
Sociétés communautaires **140**
Autres société **140**
Divers
Avis au public..... **141**
Actes Administratifs
Avis au public **142**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Union Financière Hannibal SICAV **144**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Changement et nomination d'un liquidateur

En vertu de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 janvier 2026, de la société Itissalia Services, société anonyme en liquidation, au capital de 6 045 000 dinars, entièrement libéré, dont le siège social est sis à Immeuble Roosevelt, Km 3,5 Route Nationale n°1, Jebel Jelloud 1046 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1297089C, dont le procès-verbal est enregistrée à la Recette des Finances - Avenue de la Gare, Tunis, le 12 janvier 2026, quittance N°M003170, il a été décidé de nommer Monsieur Omar Kraiem en qualité de liquidateur de la société, en remplacement de Monsieur Kamel Chaher.

Le nouveau liquidateur se voit conférer l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour accomplir toutes les opérations requises pour la liquidation, représenter la société vis-à-vis des tiers et, d'une manière générale, exercer toutes les missions et obligations dévolues aux liquidateurs conformément aux lois en vigueur.

2026R00118SANB2

Renouvellement de l'intérim de la direction générale

Société de Promotion Immobilière «EL MADINA»

S.A. au capital de 900.000 dinars

36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen - 2037 Cité Ennasr II - Ariana

Identifiant unique : 0024515/C

Matricule fiscal : 000/M/P/24515/C

Identifiant unique : 0024515 C

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société de

Promotion Immobilière El Madina tenue le 26 décembre 2025 à 10 heures, au siège social de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE, 5 rue de Syrie - Tunis, enregistré le 29.12.2025, à la Recette des Finances El Menzah 6, sous le numéro 25710524, quittance n°M154721 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 13.01.2026, il a été décidé ce qui suit :

- Renouveler l'intérim de la Direction Générale de la Société de Promotion Immobilière «EL MADINA» à Mr. Dhafer Chabbouh pour une nouvelle période de six mois renouvelables et ce, à partir du 1er janvier 2026 avec les mêmes pouvoirs du Directeur Général. Toutefois, il pourra être mis fin à cet intérim à tout moment.

2026R00124SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

Société ACCENT ALPHA COMPUTUNG FOR ENTREPRISE

Capital social : 180 240 DT

Siège social : Pôle Technologique de la Manouba 2010 - Manouba

M.F : 1575762N/A/M/000

(Conformément à l'article 164 du code de société commerciale)

Dénomination : ACCENT ALPHA COMPUTUNG FOR ENTREPRISE

Forme juridique : SA

Objet social : Activités informatiques

Durée : 99 ans

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 29 décembre 2025 (enregistré à la recette des finances de Manouba Q : M097396 ; E : 25505602) au Registre National des Entreprises le 12/01/2026 sous le n°14135, numéro de certificat 20262955

Montant de l'augmentation : 15 650.000 DT

Nombre d'actions à souscrire 1 565 actions de 10 dinars chacune intégralement libérées en numéraire et par conversion de créance.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de CAPITAL' ACT SEED FUND ET TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV MUSANADA II.

2026400173SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des sociétés Commerciales

SOCIETE LES LABORATOIRES NEAPOLIS PHARMA

Société anonyme

Capital social : 53.369.960 DT

Siège social : Route de Tunis, Km 7, BP 206, 8000 - Nabeul, Tunisie

IU : 1076074R

Montant de l'augmentation du capital social : trente-sept millions neuf cent soixante huit mille cent quatre vingt dinars tunisiens (37 968 180 DT)

Objet social : La fabrication et la commercialisation de produits pharmaceutiques, ou produits chimique destinés à la pharmacie, ainsi que l'importation et l'exportation dans un but commercial, d'instruments médicaux et paramédicaux ou produits pharmaceutiques, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou industrielles afférentes, et également la participation directe ou indirecte à toutes sociétés ou entreprises visant le même but.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 décembre 2025 a été déposé au Registre National des Entreprises le 13 Janvier 2026.

Nombre d'actions à souscrire : sept millions cinq cent quatre vingt treize mille six cent trente six (7593 636) actions nominatives nouvelles.

Valeur nominale des actions à émettre : cinq dinars tunisiens (5 DT) chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription en numéraire à l'augmentation de capital doivent être versés auprès d'AMEN BANK, agence de Hammamet, dans un compte indisponible sous le numéro 07 303003434060132273.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion : La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 277 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2026400176SANB2

Nomination d'un Président Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint

Société Italo- Tunisienne d'Exploitation Pétrolière "S.I.T.E.P." S.A

Au capital de 5.000.000 de Dinars

Siège social : 9 rue Cheikh Hattab Bouchnak Centre Urbain Nord 1080 Tunis BP 424

Identifiant Unique : 0001244Z

Suivant procès-verbal de la réunion du 14/10/2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis, le 28/11/2025, quittance n°M131864, dont une copie originale a été déposée auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 22/12/2025 sous le n°2025P59120971, le Conseil d'Administration de la SITEP a nommé pour l'exercice 2025, Monsieur Hazem Yahiaoui en qualité de Président Directeur Général et Monsieur Mustapha Loussaief en qualité de Directeur Général Adjoint.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, le Conseil leur a délégué les pouvoirs de décision les plus étendus pour agir au nom de la société qu'ils exercent conjointement.

2026400185SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

TUNISIA DUTY FREE SA

Société anonyme

Au capital social de 31 000 000 TND

Siège social : Immeuble Horizon, Avenue de la Bourse Lac II Tunis

Identifiant unique : 1371308N

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société «Tunisia Duty Free» S.A. ne faisant pas appel publique à l'épargne, sis à l'immeuble horizon Avenue de la Bourse Lac II Tunis - Tunisie, ayant principalement pour objet la gestion de FREE SHOP; que suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2025, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraires d'un montant de cent millions quatre cent quarante trois mille (100 443 000) dinars tunisiens et ce pour le porter de Trente et un Millions (31 000 000) dinars tunisiens à Cent Trente un Millions quatre Cent quarante trois mille (131 443 000) dinars tunisiens, et ce, par l'émission de Cent Mille quatre cent quarante trois (100 443) actions nominatives nouvelles.

Les actions nouvelles seront émises, chacune, de valeur nominale Mille dinars (1000 TND) à libérer intégralement lors de la souscription.

Conformément à l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire sus-indiquée a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital et de réserver celle-ci à l'actionnaire «Société ATU TURIZM ISLETMECILIGI A.S».

Elle sera réalisée par conversion des créances certaines, liquides et exigibles détenues par ledit actionnaire sur la Société.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation des souscriptions de la totalité de l'augmentation de capital.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement auprès du Registre National des Entreprises, le 16 Janvier 2026.

2026400193SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution d'une société commerciale et de nomination d'un liquidateur

La société «ADVANCED IT» (أدفنسد إت), société à responsabilité limitée, au capital de 1 000 dinars, dont le siège social est sis à la Route de Saltnia, km 4, Sebkhet El Hajjam, Sfax, immatriculée sous l'identifiant fiscal 1613634W.

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5/01/2026, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés à Sfax sous le numéro 26500185 reçu n°M000193, il a été décidé à la majorité légale et conformément au Code des Sociétés Commerciales de cesser l'activité de la société, de prononcer sa dissolution et de nommer Monsieur Yassine Ben Farhat en qualité de liquidateur de la société «ADVANCED IT».

Le dépôt définitif relatif à la mise à jour de la personne morale, comprenant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi qu'une copie de la carte d'identité du liquidateur, a été effectué auprès du Registre National des Entreprises en date du 9/01/2026.

En conséquence, toute personne ayant des droits, des créances ou des oppositions est invitée à s'adresser au cabinet de Maître Yassine Ben Farhat, avocat, dont le bureau est situé à l'Avenue Habib Bourguiba, Immeuble Al Intilaka, Escalier C, 7e étage, et à produire les justificatifs de sa créance dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication au JORT.

2026X00066SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié en date du 21/11/2025. Madame Najoua bent Romdhane Gacha titulaire de la carte d'identité numéro 06286510 a cédé par donation le fonds de commerce d'un café catégorie 1 sis à l'Avenue Hédi Wali 8050 Hammamet, M/F : 1680660Y avec tous les éléments corporels et incorporels à sa fille : Amira bent Jaleleddine Gharbi titulaire de la carte d'identité n°14434632.

Les oppositions seront admises à l'adresse du fonds de commerce Avenue Hédi Wali 8050 Hammamet dans les délais.

Ceci a été publié au journal la Presse le 16/01/2026.

2026R00119FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 02/01/2026 enregistré à la recette des finances de Këlibia le 5/01/2026 sous le numéro M000971 Mr Rochdi El Abidi titulaire de la CIN n°00977335 a cédé à Fethiya Khdim Allah titulaire de la CIN n°06271176, le fonds de commerce d'un Café 1ère catégorie, exploité à Cité Ezzouhour Kelibia.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du cédeur à son utilité Fethiya Khdim Allah au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien du 15/01/2026.

2026R00120FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 22/12/2025 enregistré à la recette des finances de Yasminette en date du 13/1/2026, N° de quittance M003399, N° d'enregistrement 26200183, Mr Mohamed Rached Ben Rhouma a vendu à Mrs Mohamed Youssef Hnini et Fathi Naoui, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café 1ère catégorie, dans le local sis à la Résidence Khouloud 1 n°001 Nouvelle Madina 3 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'Acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achorouk et le Quotidien le 17/01/2026.

2026R00121FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Au terme d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Saloua Sfaxi Baccar enregistré à la recette des finances Nouvelle Medina le 5/01/2026 quittance n°M000585, enregistrement n°26200021, Madame Rafika Elkatib, CIN n°00176520, R.N.E n°0213377P a cédé à Madame Amal Ayed, Titulaire de la CIN n° 09617666, l'ensemble d'un fonds de commerce, "Pharmacie Elferdaous" exploité dans le local commercial sis au 7 Rue 1er Mai Ben Arous, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai maximum de vingt jours au cabinet de l'avocate Maître Saloua Sfaxi Baccar sis au 23 Bis rue de Marseille. A compter de la date de publication du présent avis au JORT.

L'annonce a été publiée en arabe au journal "Al Chourouk" du 15/01/2026 et en français au journal "le Quotidien" du 15/01/2026

Le fonds de commerce en question n'est grevé d'aucun nantissement ni des créanciers inscrits.

2026R00122FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du fonds de commerce daté le 19/12/2025 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 7/01/2026 sous le n°26200047 et quittance n°M001625, Mr Bader Eddine ben Nasser a vendu à Madame Marwa Ayari la Totalité du Fonds de Commerce constitué d'un «Restaurant» situé à l'avenue de l'Indépendance Zaghouan et ce avec la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi elles seront annulées.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 16/01/2026.

2026R00123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré sous le N°M003765 enregistrement N°26200220, Mohamed EL AYACHI a vendu à Fethi EL KHACHNAOUI le fonds de commerce exploité en "COMMERCE ELECTRO MENAGER" sis au N°12 MONCEF BEY Rue Abderrazek Chraibi N°88 Tunis. Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 16/01/2026.

2026R00125FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte de vente enregistré à la recette des finances Hammamet le 24/11/2025, reçu N°M161007, enregistré sous 25207091, Mr Gharb Yassine cin n°06577635 a vendu tout le fonds de commerce vente fruits secs et produits alimentaires lui appartenant au local sis à l'avenue Moncef Bey Hammamet à Mr Gharbi Aleddine CIN n°09817926 toute opposition doit être effectuée à l'adresse dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cette annonce est publiée au journal Chourouk le 10/01/2026 page 11.

2026R00130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances de Grombalia le 28/10/2025 enregistré sous n°25205500 Quittance N°M111592, Mr Karim Dahmeni titulaire de la CIN n°05164103 a vendu à Mr. Chouchene Bouzekri CIN n°06284131, tout son fonds de commerce de café, catégorie I, sise à karmia - Grombalia tout opposition sera reçue dans le local à karmia - dans 20 jours après l'annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien page 17 le 10/01/2026.

2026R00131FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 25/12/2025 enregistré à la recette des finances de Ksar Said Tunis en date du 8/01/2026, N° de quittance M002570 N° d'enregistrement 26200050, Mme Radhia Bent Salem Thabet a vendu à Mrs Hassan Ben Mohamed Jabari et Habib Ben Mohamed Ayari, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café, dans le local sis à la rue Abdallah Ibn Zoubair et Rue Ibn Arafa n°13 Cité Tahrir Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de vendeur à son adresse sis 03 Rue Cartagana Bardo Tunis Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 18/01/2026.

2026R00133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé édité le 4/12/025 par Maître Akermi Said avocat à la cour d'appel enregistré à la recette des finances de Jemmel le 8/12/2025 n° de quittance MO95183 et numéro d'enregistrement 25292669 la société Sahbi chérif de commerce société à responsabilité limitée son siège social à la rue Béchir Sfar 5029 Jemmel son ancien registre de commerce B151311852021 et son identifiant unique 1740406v a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels aux deux dames Asma ben Khalifa ben Mahmoud Elbedwi Epouse de Monsieur Wissem Elbahri titulaire de la CIN n°06940497 et Kahwla ben Elhbib ben Mahmoud Jmaain épouse Mohamed Brahim titulaire de la CIN n°06923782. Toutes les oppositions sont acceptées exclusivement entre les mains de vendeur domicile à la rue Elmakataa Taayara Jamel Monastir dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Achourouk et le Quotidien le 10/1/2026.

2026S00054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sahline le 07/01/2026 quittance N° M001019 N° d'enregistrement 26200058 Mme Najet Abidi CIN n° 04155395 demeurant à Sidi Ameur Monastir a vendu le fonds de commerce lui appartenant au local situé à rue Hedi Chaker Sahline avec ses éléments corporels et incorporels à Mr Mohamed Ktol CIN n°06851351 demeurant à Sahline Monastir et il s'agit d'une épicerie qui s'appelle "elkhabia".

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis est publié au journal Echourouk du 15/1/2026.

2026S00055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 30/12/2025 enregistré à la recette des finances de Sousse sous le numéro M26200045 quittance numéro 000053M il résulte que Arem Bchir a cédé à Fathia Bchir la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels consistant à l'Enseignement Cours Particulier situé à rue El Mandra Zaouiet Sousse.

Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de cet article au journal officiel de la République Tunisienne au lieu sus indiqué où le fonds est exploité. Cet avis est publié au journal le Quotidien du 17/01/2026.

2026S00057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/01/2026 enregistré à la Recette des Finances d'Akouda Sousse le 15/01/2026 quittance N°3211 enregistrement N°26200106, Monsieur Fathi Charguia a cédé à Monsieur Lotfi Charguia la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente et la réparation des montres sis à l'avenue Abedelal Elknani Akouda Sousse.

Les oppositions se feront dans les délais légaux et au nom de l'acquéreur monsieur Lotfi Charguia à l'adresse Woued Elourok Akouda Sousse.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 20/01/2026.

2026S00058FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 02/01/2026 enregistré à la recette des finances Diar el wafa Sfax le 5/01/2026 sous le n°2600010 quittance n°M000597, Mr Wajdi Choura a cédé à Mr Fedi Ayedi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour cafétéria sous le nom "venizia" au local sis à la rue 18 Janvier Sfax Medina 3000 Sfax. Le prix a été déposé entre les mains de Maître Tarak. Mchirgui avocat à la cour sis à la rue Haffouz imm. Anis Sfax. Les oppositions doivent être faites auprès de ce dernier à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 14/01/2026.

2026X00065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente signé à Gabès le 8/01/2026 enregistré à la recette des finances de Boulbaba Mrabet Gabès le 9/01/2026 reçu n°M002315 enregistrement N°26200266 M.Souad ben Ali épouse ben Hmid a cédé à M. Abdelkrim ben Aïd Ayedi la totalité du fonds de commerce consistant à la vente des produits divers sis au N°22 Rue Maarifa Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur M.Abdelkrim ben Aid Ayedi sis au lieu même du fonds de commerce au N°22 Rue Maarifa Gabès, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 17/01/2026.

2026X00071FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la Recette des Finances Mornaguia le 7/1/2026 sous N° 26200022 Q N°M001532, la société Ines, sise au 11 rue Abderrahmen Mami Bardo, société à responsabilité limitée identifiant unique n°0554569R a vendu à la société al wafa commerce (tout commerce), société à responsabilité limitée identifiant unique n°1278423P, la totalité du fonds de commerce sise au 18 avenue Habib Bourguiba Mornaguia avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de quarante cinq mille dinars (45.000,000 Dinars).

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du bureau de Maître Mohamed Yasser Trabelsi (Avocat) sis au 7 rue Ibn El Jazzar Lafayette - Tunis pendant la période légale. Ce texte a été publié au journal le Quotidien du 11/01/2026.

2026400164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte en date du 31/12/2025 enregistré à la recette des finances Sers en date du 6/01/2025 sous le numéro 26200013, établi par Maître Laabidi Neila, avocat à la cour d'appel, Madame Najia Chatbi a vendu à Monsieur Ali Ben Younes le fonds de commerce sis à la rue 01 juin 1955 Sers Gouvernorat du Kef le fonds de commerce exploité dans la vente des volailles et dérivés au prix trente cinq mille Dinars, publié aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 15/01/2026.

2026400165FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Hammamet quittance n°M152287 enregistrement n°25206586 le 3/11/2025, Mr Nidhal Ben Amor Rezgui, CIN n°09821875, a cédé à Mr Riadh Ben Fethi Zaghouani, CIN n°09837781 la totalité du fonds de commerce situé à la Rue Mongi Slim Hammamet ayant comme objet la vente des fruits secs.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le16/01/2026.

2026400168FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé édité par Nabil Ben Ammar, l'avocat à la cour d'appel sis à Nabeul, daté le 3/11/2025 et enregistré à la recette des finances de Korba le 5/11/2025 sous le n°25202557 quittance n°M071742. Mr Faisal Ataa Allah résident à Korba a vendu à Mr Ali Challouf résident à Korba la totalité du fonds de commerce, préparation et production de pains fins et pâtisseries, sis à rue Omar El Khattab à Korba.

Tout créancier du vendeur peut faire opposition sur le prix d'achat chez l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de cet extrait au JORT.

Le présent avis a été publié au quotidien «la Presse» du 24/12/2025.

2026400169FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte en date du 31/12/2025 enregistré à la recette des finances Sers en date du 6/01/2025 sous le numéro 26200012, établi par Maître Laabidi Neila, avocat à la cour d'appel, Madame Najia Chatbi a vendu à Monsieur Aymen Ben Younes le fonds de commerce sis à la rue 01 juin 1955 Sers Gouvernorat du Kef le fonds de commerce exploité dans la vente des produits cosmétiques au prix de vingt cinq mille Dinars, publié aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 15/01/2026.

2026400174FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation est rédigé par le Notaire Lotfi Louati et son assesseur en date du 6/01/2026 et enregistré à la même date par le quel, Monsieur Ridha Talba de nationalité tunisienne titulaire de la carte d'identité N°05616303, délivrée le 13/10/2015, immatriculé au registre national des entreprises sous l'identité unique 1931241 D, en sa qualité de gérant de la société Ridha Talbi société unipersonnelle à responsabilité limitée, sise dans la délégation de Nefza gouvernorat de Beja zone industrielle 9010 immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1931241D.

L'ensemble du fonds de commerce sis dans la délégation de Nefza gouvernorat de Béja. Exploité dans le local commercial consistant en la vente d'engrais chimiques et produits agricoles. Il a été rendu public dans les journaux "El Chourouk et le Quotidien" en date de 8 janvier 2026.

Toutes oppositions doivent être adressées dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date du publication du présent avis au JORT entre les mains de gérant de la société susmentionnée, Monsieur Ridha Talbi au siège du fonds de commerce sis à la zone industrielle 9010 Nefza Béja.

2026400180FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 5/8/2013, enregistré à la recette des finances Avenue Bourguiba, Jendouba le 16/8/2013, sous le n°13202068, reçu N°M029976, Monsieur Med Hedi Lhalfaoui, a vendu à Madame Ezzahia Tarkhani ép. Khlayfia, la totalité du fonds de commerce, utilisé pour toute activité commerciale, et ce avec toutes ses composantes matérielles et morales, sis au 12 Rue de la Liberté, Jendouba.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteuse, à l'adresse du fonds précité au 12 Rue de la liberté, Jendouba, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 17/01/2026.

2026400182FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 6/01/2026, enregistré à la recette des finances Boumhel le 8/01/2026 sous le n°26200065 quittance n°M002796, la société F-CONCEPT, a cédé à la société ELINE TENDANCE, le fonds de commerce exploité en vente en détail de chaussures et accessoires au local n° BTE 23 sis au centre commercial - AZUR CITY au bord de l'autoroute A1 et de l'Oued Meliane Boumhel Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1454795B.

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Sami Kotti Avocat à la cour de cassation sis au 2 Bis Rue El Khartoum Le Belvédère 1002 Tunis.

Cette vente a été publiée au journal le Quotidien en date du 16/01/2026.

2026400186FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances Hawaria en date du 23/12/2025, sous le numéro M033896, quittance 25201744, Madame Mejda Bent Taib Ben Mouhamed Gharbi, titulaire de la

carte d'identité nationale N°06450593, a cédé à Monsieur Edriss Ben Jmil Ben Saiis Benammar, titulaire de la carte d'identité nationale N°06361235 la totalité du fonds de commerce destiné au service informatique, sis à Zawiet Magueyz Hawaria avec tous ses éléments corporels et incorporels y compris le droit au bail.

Les oppositions doivent être faites auprès de Monsieur Edriss Ben Jmil Ben Saiis Benammar sis Bir Jady Hawaria, dans un délai maximum de 20 jours, à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien

2026400191FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte écrit enregistré au registre des finances Oued Ellil le 8 janvier 2026, sous le numéro 26200038 quittance n°M002188. Salah Arjoun a cédé à Zekia Hamzawi l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local commercial situé à l'avenue de l'indépendance Chabaou Oued Ellil Manouba, destiné à la vente de produits alimentaires.

Les oppositions sont acceptés au bureau de maître Kefi Rachida sis au 78 rue Mongi Slim 4ème étage, Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Vente publiée à Essabeh et Le Temps le 13/01/2026.

2026400195FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location de fonds de commerce du 01/12/2025 enregistré à la recette des finances Yassminet le 25/12/2025 sous le N°25305200 quittance 64412, Feriani Samir titulaire de l'identifiant fiscal N°0638268T loue à Chtourou Fatma l'ensemble du fonds de commerce sis à la Route Mornag Km 8 Yassminet à usage restauration pour un mandat d'un an renouvelable tacitement à compter de 01-12-2025. Ce texte est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 16/01/2026.

2026R00126FCCC3

Location (Gérance libre) d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Sofien Hatem Fathallah, avocat près la cour de cassation enregistré à la recette des finances d'Ariana, quittance n°M0066060, enregistrement n°26300287 Mr Marwen Hablani et Mme Hadia Ben Ahmed ont loué à la société Aladin Fragrances SUARL la totalité du fonds de commerce situé au n°11 rue Grass l'Ariana afin de l'exploiter pour la vente de parfums et de produits cosmétiques durant 5 ans et ce à partir du 01/02/2026.

Cet avis a été publié au journal Essabeh du 16/01/2026.

2026400163FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 03 et 08 décembre 2025 enregistré à la recette des finances de Menzah 6 en date du 11-12-2025 sous le N°25309939 quittance n°148377, Mme Jalila Chawket épouse Lahmar, identifiant unique N°0438843Q demeurant au 14 rue de la liberté - Centre «Ksar Tej» El Menzah 5 - Ariana, a loué à la société «N B A Retail», identifiant unique N°1861348Z, domiciliée au 14 rue de la liberté- Centre - «Ksar Tej» El menzah 5 -Ariana, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local N°4 Bis sis au 14 rue de la liberté Centre - «Ksar Tej» El menzah 5 - Ariana, et ce à partir du 01-01-2026. Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» du 15-01-2026.

2026400178FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location légalisé de signature à la municipalité de Bizerte le 26/9/2025 et enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte 3/10/2025 sous n°25306915 Quittance n°M087309 Mme Afef Bent Houcine Galai au nom de ses deux enfants mineurs Jenyna et Skander Galai a loué à Mr Hichem Ben Chedly Jlassi la totalité du fonds de commerce sis à l'angle Avenue Habib Bourguiba et Rue d'Algérie Bizerte pour l'exercice de Fast-Food pour une durée de cinq années renouvelables à partir du 01/10/2025.

La publication de cet avis a eu lieu aux journaux le Quotidien et Echourouk le 14/01/2026.

2026400198FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/12/2025 et enregistré à la recette des finances de La Marsa le 30/12/2025, sous le N°25308896 quittance N°159444 Mr Moustapha Ben Abdallah Jemail a loué à la société Jony Food représentée par Mr Youussef Ben Cherif Jelassi la totalité de deux fonds de commerce

(restauration rapide) avec tous ses éléments corporels et incorporels au local situé place Safsaf, La Marsa pour une période de vingt ans courant du 1er/01/2026 au 31/12/2046.

Les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Ahmed Ben Jemia à son bureau d'étude 95 rue Le Koweït La Marsa 2076.

NB : Cette annonce a été publiée au journal quotidien La Presse le 17/01/2026.

2026400199FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 9/01/2026 enregistré à la recette des finances Raoued le 12/01/2026 quittance n°M005929 enregistrement 26300149 La société State Food située à la rue El Hédi Nouira, Résidence El Quods 2028, Ennasr 2, représentée par son gérant Mr. Haythem Bel saleh, titulaire de la C.I.N n° 09171701 a loué la totalité du fonds de commerce sous forme de gérance libre sis au 15, rue Habib Bourguiba La Ghazele, destiné pour toutes les activités à Mme Ibtissam Abou Saleh, titulaire de la C.I.N n°14521944, résident au 13 impasse Omar, Bokhtiwa, Ariana, pour une période de 3 ans renouvelables allant du 1er février 2026 au 31 janvier 2029.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse des deux parties mentionnées ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 21 janvier 2026.

2026400200FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association visions pour le Développement et le Renouveau

Siège social : Cité Ennour, et Golaâ 4234 - Douz Nord, Gouvernorat de Kébili.

Objectifs :

- Contribuer au développement du secteur éducatif et pédagogique en coordination avec les autorités compétentes.

- Appuyer les efforts de l'Etat dans l'accompagnement et la prise en charge des catégories sociales vulnérables.

- Contribuer au renforcement des valeurs civiques tout en instaurant l'esprit d'initiative et de volontariat.

- Soutenir les efforts de l'Etat dans la préservation de l'environnement et du cadre de vie, et promouvoir le développement durable en coordination avec les structures compétentes du Ministère de l'Environnement.

Membres :

Président : Monsieur Hamad Bouguenna

Secrétaire général : Monsieur Adel Ben Moussa

Trésorier : Monsieur Salah Ben Marzouk

Yahoo Mail : Recherchez, organisez, maîtrisez.

2026R00127APSF1

Proclamation

Nom de l'association : Association ReAA pour la Recherche en Analyse et Intelligence Artificielle

Siège : Cité El Habib, Rue 2154, n° 28, 3052 Sfax.

Thème : Scientifique.

Objectifs :

1- Contribuer au progrès de la recherche scientifique dans les domaines de l'ingénierie informatique, des technologies de l'information, du traitement des données et des algorithmes d'intelligence artificielle

2- Promouvoir la contribution scientifique tunisienne dans les domaines de l'ingénierie informatique, des technologies de l'information, du traitement des données et des algorithmes d'intelligence artificielle.

Conseil :

Président : Yassine Aoudni

Vice-président : Mohamed Ali Haj Taieb

Secrétaire générale : Emna Kallel

Secrétaire générale adjointe : Amina Amara

Trésorière : Afef Awadni

Trésorier adjoint : Zied Ouarda.

2026X00067APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne pour le Leadership en Education, Culture et Sciences

Siège : Ariana 18, rue Hammouda Ben Othman, 2080 Ariana

Objet : Association éducative, culturelle et scientifique.

Objectifs :

1. Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et permettre aux intervenants dans le domaine éducatif de développer leurs compétences en technologie et en pédagogie.

2. Effectuer des recherches et des études qui contribuent au développement du système éducatif.

3. Contribuer à l'animation de la vie scolaire et aider les enseignants et les élèves à soutenir l'activité des clubs scolaires.

4. Contribuer à l'intégration des compétences du XXI^{e} siècle et des objectifs de développement durable dans le processus éducatif et l'éducation spécialisée.

5. Etablir des relations avec les associations, organismes et organisations nationales et internationales ayant des intérêts communs.

Bureau :

Présidente : Hédia Riahi

Vice-présidente : Olfa Ben Hassine

Secrétaire général : Mounir Touti

Trésorier : Imed Ilehi.

2026X00072APSF1

Constitution d'un groupement de développement

Dans le Secteur de l'Agriculture et de La Pêche

Nom du groupement : Groupement Ennour pour le développement

Siège social : Ouled Moslem Imada El Khamairia Ain Drahem.

Objectifs :

Assurer l'approvisionnement en eau potable

Développer l'activité agricole dans la région

Président : Fathi Ben Abderahmen Omrani.

Trésorier : Mohsen Msallmi

Secrétaire général : Bouraoui Jbali.

2026400001APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Culturelle et sociale du Festival Ali Ben Aabid.

Adresse : Rue Al Amal, immeuble n°10, Joumine - Bizerte

Objet : Supervision du festival.

Les objectifs :

- Contribuer au développement de l'activité culturelle à Joumine.

- Œuvrer pour la réussite du festival annuel Ali Ben Aabid à Joumine.

Les membres :

- Président : Kamel Hedhli

- Secrétaire générale : Khouloud Mattousi

- Trésorier : Jamel Rahmeni.

2026400166APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association du Festival d'été et des activités culturelles de Joumine

Adresse : El Semene Joumine 7020

Objet : Culturel.

Les objectifs :

- Organisation du festival d'été à Joumine.

- Contribuer à la revitalisation culturelle des zones rurales de la délégation de Joumine.

Les membres :

- Président : Goutali Hmida

- Secrétaire général : Yarmeni Raouf

- Trésorier : Nawali Lotfi.

2026400167APSF1

Constitution d'un syndic

Selon PV du Syndic des propriétaires de l'immeuble «Ibn El Jazzar», en date du 17/5/2025, Avisé par la municipalité de Tunis le 15 Janvier 2026, et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela, sous le numéro 25705803, quittance n°16327 le 30 décembre 2025. Un syndic a été constitué sous le nom de "Syndic de l'immeuble Ibn El Jazzar" sis au 23 rue Astrubal Lafayette Tunis. Il a été décidé la nomination de :

Mme Bahloul Najoua : Présidente

Mme Smaoui Najet : Trésorière

Mme Chaouali Faten : Secrétaire générale

Les objectifs du syndic sont la gestion, l'entretien, la propreté et la sécurité de l'immeuble.

2026400170APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires du complexe résidentiel

«Résidence El Hana»

Suite au PV de l'assemblée générale du 15/5/2025, enregistré à la recette des finances El Bouhaira le 16/7/2025 Reçu n°M581187 enreg : 1706158, le comité du syndic des copropriétaires du complexe résidentiel «Résidence El Hana» s'est tenue au siège du syndic, les Berges du Lac Tunis Nord, et après vérification du quorum les présents ont approuvé les rapports moral et financier, acceptation de la démission de l'ancien bureau et élection du nouveau, Abdellatif El Mziou Président de syndic, Rached El Hentati trésorier et Sami El Mziou membre.

2026400181APSF2

Syndicat des copropriétaires de la Résidence de l'Elysée

Ennasr 2 - Ariana

En vertu de P.V de l'AG élective du syndicat de la résidence l'Elysée, rue Maya Jeribi Ennasr 2 - Ariana effectuée le 10 janvier 2026 et enregistrée à la recette des Finances Menzah 6 sous reçu n°M005417 et enregistrement n°26700278, ont été élu Mr Mohamed Mellasi : Président, Sami Bsiri : Secrétaire général, Nabil Ayed : Trésorier et Mr Ahmed Mechmech : membre contrôleur Général et l'amendement de l'article 20 du règlement de copropriété en modifiant la durée du mandat d'une année à trois ans.

2026400194APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Moez Zgued

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Nabeul - Center (Nabeul)

1) Créancier : Jileni Ben Mouldi Dridi (C.I.N n°05096112), agriculteur, domicilié à Henchir El Halfa Beni Khiar, et qui choisi son domicile élu au cabinet de Maître Moez ZGUED, avocat à la cour de cassation, Avenue Habib Thameur, Nabeul - Center, Nabeul.

II) Débiteur saisi : 1- Moncef Ben Tahar EL BEHI (C.I.N n°01615844), commerçant, domicilié rue Ennakhil Cité Néapolis, Nabeul.

2- Mohammed Ben Tahar El Behi (C.I.N n°01805067), domicilié à la rue Souk El Ghzel, Nabeul.

III) Avocat poursuivant : Maître Moez Zgued, Avocat à la cour de cassation, Avenue Habib Thameur, Nabeul - Center Nabeul, MF : 1020308/M.

IV) Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dit «Dar EL Moncef III» objet du titre foncier N°48381 Tunis S2, constituée de parcelle n°1 superficie totale (4a52ça) situé à rue Ennakhil Cité Néapolis Nabeul, immeuble d'habitation contient une villa, 4 studios à usage d'habitation et dépôt, bordé à l'est par rue Ennakhil à l'ouest par la propriété de Taib Ameur au sud par la parcelle n°1 et au nord par la parcelle n°2, elle appartient au débiteur Moncef Ben Tahar El Behi.

V) Mise à prix : Commis par le rapport d'expertise daté du 5/10/2025 l'expert Heikel Chabbouh a fixé la mise à prix de l'immeuble saisi à six cent soixante dix huit mille cent cinquante dinars (678.150,d 000) outre les frais des poursuites qui seront annoncées à l'audience.

VI) Lieu et date de l'Adjudication : Elle aura lieu à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul le lundi vingt trois février deux mille vingt six (23/02/2026) à partir de neuf heures (9 H) du matin.

VII) Visite : Tous les jours.

Observations : Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le 1/3 au moins de la mise à prix et justifier d'une autorisation préalable délivrée par M. Le Gouverneur de Nabeul, s'il est de nationalité étrangère, pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de Première Instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et les heures ouvrables.

2026R00136VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE TUNISO-KOWEITENNE, S.A, en la personne de son Représentant légal, demeurant 10 Bis, Avenue Mohamed V, Tunis, Immatriculée au Registre Immatricule RNE n°000110F Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Ali Ben Mediouni Ben Ali Abid, Titulaire de la CIN n°03641532, demeurant au 66 rue Taieb Mhiri Jammel Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°82099 Monastir, située à Jammel, d'une superficie totale de 434 m² dont couvert 207 m², consistant en une villa en cours de construction composée d'un salon, 3 pièces, salle de bain, cuisine, 2 blocs sanitaires jardin, escalier, clôture extérieure.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 18/02/2026 à partir de 9h.

Mise à prix :

Deux cent soixante dix sept mille cent Dinars (277.100,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2026S00053VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hedi Karray Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité caution hypothécaire :

Wassim Ben Adel Trabelsi, titulaire de la CIN n°08790657 domicilié à rue Jamel Abd Nasser n°143 Sakiet Ezzit Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété représentant un terrain nu d'une superficie de 625 m² située à la route de Gabès km7 Sfax à droite vers la route de Gabès à cité Badrani, et à 200 m de la route principale.

Ses dimensions, des côtés Est-sud 25 m des côtés Nord-ouest 25 m, du Nord-ouest des côtés est-sud 25 m, d'où sa superficie est de 625 m² selon le rapport de l'expert Lobna Mseddi.

L'entrée de la propriété du côté nord à travers une porte en fer de 3 m de largeur, entourée par une clôture de 3 m de hauteur.

La propriété est limitée par Mohamed Kamoun du nord, de son entrée de l'est, Ali Kouni du sud et Mohamed Mesfar de l'ouest.

Mise à prix :

Fixée à cent dix mille sept cent cinquante dinars (110.750,000d) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi vingt cinq février deux mille vingt six (25/02/2026) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2026X00057VEPA1

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : Bh Bank (Banque de L'Habitat avant), représenté par son directeur général, société Anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B138811996 et au registre national des entreprises sous N°0024588W dont le siège social est situé au 18 Avenue Mohamed V Tunis 1080, agence Ibn Khaldoun situé à l'Avenue de martyrs Immeuble Ibn Khaldoun Sfax; son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000 son matricule fiscal 0580353A

Le saisi : Amina Bent Salah Ben Hbib Makni Epouse Ben Ramdhane (débitrice hypothécaire), propriétaire d'un local services informatique Top Info inscrite au registre de commerce sous N°A0858082017 son matricule fiscal 935051C, titulaire de la CIN 08866521 demeurant 1) Route de Tunis Km3.5 impasse Hjar Km3.5 Sfax 3027 2) Route de Saltnia Km4 Cité El Hana chez l'épicier Rchid Sfax 3081.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait -par l'huissier Anouar Saadaoui sous le n°11963, le 17/9/2025 et inscrit au titre Foncier 138633 Sfax nommé *Raslène* le 13/11/2025 (vol Sfax 02/2025 N°3482) et suite d'un commandement inscrit valant saisie immobilière fait par le même huissier notaire sous le N°11963 le 13/11/2025 sur toute la totalité des parts indivises - appartenants à la saisi- qui est de 56 parts indivises de toute de la partition à 144 parts de la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax nommé *Raslène* situé à la Route de Saltnia Km5 Cité El Hana Sfax et d'après le titre Foncier N°138633 Sfax situé à la Route de Saltnia Km4 Sfax inscrite au conservation foncière du Sfax au titre Foncier N°138633 Sfax le 11/4/2018 vol 01/2018 sous N°4606.

Ces 56/144 Parts Indivises construits sur une parcelle du terrain rectangulaire, d'une superficie de 88m² représentés par un appartement au premier étage d'une superficie est de 56 m^2 son entrée à travers des escaliers communs du coté Est la plupart couverts et cet appartement contient un hall N°1 se trouve à l'entrée ouvert Est, salon, séjour ouvert Est, hall n°2 à coté de l'autre hall, chambre à coucher ouverte Est, salle de bain, WC bien équipé ouvert Sud, cuisine bien équipée qui suit un petit débarras ouvert à la cuisine qui se trouve en bas des escaliers menant à la terrasse.

La Terrasse au dessus de l'appartement n'en fait pas partie

Les Limites de la propriété : du Sud rue de l'est Mrabet, du nord Mohamed Ali et de l'ouest Hédi Ben Abdallah

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 20.000.000 D sur toute la propriété objet de titre Foncier n°138633Sfax inscrite le 7/5/2018 (vol Sfax 02/2018 N°1571) au profit centre Financier aux entrepreneurs - Tunis - hypothèque d'un montant 20.000.000 D sur 56 parts de la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax inscrit le 24/5/2018 (vol Sfax 2/2018 N°1775) au profit banque de l'habitat (BH Bank)

- Hypothèque d'un montant 10.000.000 D sur 56 parts de la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax inscrit le 30/7/2018 (vol Sfax 02/2018 N°2437) au profit banque de l'habitat (BH Bank)

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur 56 parts de la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax inscrit le 30/11/2018 (vol Sfax 0212018 N°3707) au profit banque de l'habitat (BH Bank)

- Commandement valant saisie immobilière sur tout la propriété objet de titre Foncier N°138633Sfax Sfax inscrit le 8/2/2024 (vol Sfax 02/2024 N°435) au profit centre Financier aux entrepreneurs - Tunis.

- Commandement valant saisie immobilière sur 56 parts de la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax inscrit le 13/11/2025 (vol Sfax 2/2025 N°3482) au profit du saisissant.

- Jalel Majedi locataire de l'immeuble saisi (appartement au premier étage) exploité pour habitation

Mise à prix : 56/144 parts indivises de la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax représentés par un appartement au premier étage est fixé à soixante dix mille Dinars (70.000.000D) outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 16 février 2026 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif. Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix soit 23.333.333 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat avant l'adjudication et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2026X00068VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après réduction de 4%

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 23/02/2026 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Kairouan.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme Inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble La perla 1er étage n° 13 3000 Sfax.

Partie saisie : Mohamed ben Essayed ben Mohamed Ghiryeni titulaire de la CIN n° 02031161 résident à 06 rue El Aswad Ibn Sarii cité ennassir Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla mizanine n° 4 3000 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°27465 Kairouan nommé "Amri" située à n° 21 rue Med Taher ben Achour cité Ennassir Kairouan, d'une superficie 99 m2, limité au sud par la maison de Med Echrif à l'est par la maison de Yahyeoui au nord par la maison de Monsef Erramthani et à l'ouest par rue Med Taher ben Achour, elle se constitue d'un bâtiment résidentiel de deux étages.

1) Un rez de chaussée (ses murs en pierres et en biques son toit en béton armé son sol est carrelé) d'une superficie 99 m2 (un espace non couvert d'une superficie 12 m2 et un espace couvert (d'une superficie 87 m2) se compose d'une entrée ouest qui conduit à un foyer non couvert qui conduit à un foyer couvert sous forme d'un salon puis un 1er couloir avec un escalier pour l'étage suivant; puis un 2ème couloir avec une cuisine et un coin de restauration, puis un 3ème couloir avec un bloc sanitaire.

2) Un 1er étage (ses murs en biques son toit en béton armé son sol est carrelé) d'une superficie de 48 m2 se compose d'un 1er couloir avec une chambre puis un 2ème couloir avec une chambre puis un bloc sanitaire.

Mise à prix : est fixée après réduction de 40 % à un soixante-trois mille cent quatre-vingt dinars (63.180.000 d) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2026X00078VEPA1

Cabinet Maître Chokri Azzouz

42 avenue Hédi Chaker 3ème étage B3 - Tunis

Tél : 21290289

MF : 0873336B/P

A la demande de M Mustapha ben Amor demeurant au 08 rue du Koweït, 2ème étage, B10 Lafayette, Tunis, en sa qualité de liquidateur.

Contre : Chokri Belhadj Moussa sis au bureau de son avocat Maître Hatem Zouari, rue du Pakistan n° 13, Tunis et Ghaya Selimi sis au bureau de son avocate Mabrouka Jebri, rue du Ghana n°29 le Passage, Tunis.

A la diligence de Maître Chokri Azzouz avocat à la cour de cassation.

Immeuble à vendre : TF N°179170 Tunis de 112 m² avec les parties communes de 55/10000 du TF N° 1660 12 Tunis sis à la résidence Ellayali Ain Zaghouan Tunis sur lequel est édifié un appartement d'une entrée, un salon, 03 chambres, salle de bain, salle d'eau, cuisine, un cellier de 5 m² objet du TF N° 179132 Tunis et ses parties communes de 3/10000 du TF N°166012 Tunis et une place de parking portant le numéro 67.

Mise à prix (frais en sus) :

385.735,000 Dinars pour l'appartement 33.063,000 Dinars pour le cellier. 22.042,000 Dinars pour la place de parking.

Date et lieu de la vente : Mardi 10/02/2026 au tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9h du matin.

Visite : Tous les jours.

2026400192VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à la réduction du prix de 40% d'un immeuble non immatriculé

Suite à une licitation judiciaire

Etude de Maître Faten Hidri

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira, 5ème étage Tunis

Tél : 71.326.657

Parties poursuivantes : Messieurs Mohamed, Ibrahim, Khédija, Aziza, Souad, Tahar, Habib enfants du de cujus Salem SAADA, les héritiers du de cujus Ahmed SAADA qui sont sa veuve Najla Karoui, et ses enfants Bacem, Slim, Salma SAADA demeurant à Rue Halfaouine, impasse Erriad N°22 Tunis, leur domicile élu est à l'étude Maître Faten Hidri, Avocate à la cour de cassation, 58 Rue Al Djazira, 5ème étage appartement N°14 Tunis (les colicitants).

Partie poursuivie : Mme Latifa Bent Abdennabi El Hanchi, CIN n°00537476 demeurant à l'appartement N°2 sis au premièr étage de l'immeuble sis à Rue Salem Sabra N°3 Cité Ezzayatine Tunis et à l'immeuble objet de la licitation sis à Rue Halfaouine impasse Erriadh N°22 Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Faten Hidri, Avocate à la cour de cassation, 58 Rue Al Djazira, 5ème étage appartement N°14 Tunis. MF 114576/S.

L'immeuble non immatriculé à vendre (objet de la licitation) : L'immeuble à vendre consiste en une construction bâtit suivant le style traditionnel sis à Rue Halfaouine Impasse Erriadh N°22 Tunis dont la superficie du terrain est de 124 mètres carrés, il consiste en un rez-de-chaussée et un premier étage d'une superficie chacun deux de 110 mètres carrés bâtit y compris les escaliers en plus des constructions sur le toit qui consiste en une buanderie d'une superficie de 21 mètres carrés, entouré de l'ouest, est, sud par les immeubles des voisins et du nord par l'immeuble des voisins et l'impasse Erriadh.

L'immeuble à vendre consiste en une construction bâtit suivant le style traditionnel, au milieu se trouve un patio dont on peut passer aux composants de l'immeuble composée d'un rez-de-chaussée qui consiste en une maison à usage d'habitation composé d'escaliers amenant au premier étage à usage d'habitation avec escaliers ramenant au toit. - Le rez-de-chaussée : Le rez-de-chaussée est accessible par l'impasse Erriadh vers un patio non couvert composé d'une salle de séjour, deux chambres, cuisine complète et salle d'eau avec son sanitaire, en plus d'escaliers ramenant au premier étage. Le parterre est en céramique simple et les murs sont revêtus de céramique, les portes et les fenêtres sont en bois avec fer forger ouverts vers le patio. - Le premier étage; à usage d'habitation d'une situation moyenne, composé d'un couloir ramenant vers 4 chambres et salle d'eau. Le parterre est en céramique simple et les murs sont revêtus de céramique, les portes et les fenêtres sont en bois avec des placards en bois. - Le toit : en montant au toit par l'escalier sis à la cuisine du premier étage on trouve une buanderie avec une porte en bois et le toit est aménagé. Et ce d'après la description dans le cadre de l'affaire civile N°11623 concernant le partage de l'immeuble rapport d'expertise fait par les deux experts Majdi Zribi et Aida Mrabet mis à jour par l'expertise commune faite par eux suivant l'ordonnance sur requête N°66195 du tribunal de première instance de Tunis en date du 28/4/2025.

Mise à prix : La mise à prix est de cent quarante mille cinq cent trente quatre dinars quarante millimes (140.534.040 D) et ce après la réduction du prix de 40%, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 24/02/2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Tunis 1 situé à l'Avenue Bab Bnet Tunis.

- La visite des lieux est possible tous les jours. - Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de la mise à prix doit être consigné à l'avance à la caisse des dépôts et des consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. La participation à l'adjudication ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat. - Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir eu l'autorisation de Mr Le gouverneur de la région.

2026400212VEPA1

Avis aux créanciers

Offre de vente au plus offrant

D'une villa à El Madina El Jadida Ben Arous

En vertu de la décision du règlement judiciaire n°455 du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 24/4/2013 et la décision datée le 8/01/2026, le syndic de faillite de la Société El Mana Freres en faillite, met en vente au plus offrant sous plis secrets une villa objet du titre foncier 3502 Ben Arous composée d'un RDC (181 m^2) d'une salle de réception, un salon, chambre, salle de bain, cuisine, garage et d'un 1er étage (167m^2), balcons, chambre à coucher, 2 chambres, salle de bain. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges du Bureau du syndic de faillite contre 100 dt en espèces et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir villa El Madina Jadida», Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sise au centre Challakh Bloc A. 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tél : 55.318.400/ 71.472.065 au plus tard le 09/02/2026 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées. (IU 005970R).

2026R00128VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Sté "SDA AGENCEMENT"

Rue Taoufik Elhakim 4041 Ksibet Sousse

Identifiant Unique : 0997897 R

CNSS : 216450 43

Par décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 30/12/2025, il a été décidé l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire et l'instauration d'une période d'observation de neuf mois pour l'entreprise.

L'expert Makrem Ben Abderrahmane a été désigné en qualité d'administrateur judiciaire afin de diagnostiquer et d'investiguer la réalité de la situation économique et financière, sous la supervision du juge-commissaire (Juge de l'entreprise) dudit tribunal.

Il est également ordonné la suspension des procédures d'exécution visant au recouvrement des créances antérieures à la date d'ouverture du redressement judiciaire, et ce, jusqu'à l'expiration de la période d'observation.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce sur l'adresse suivante : Avenue commandant Bejaoui Imm Cogeb Tower B 7, Tél : 73203 045. 99 092 550.

2026S00056VEPA2

Avis aux créanciers

Monsieur le juge commissaire chargé de la distribution des deniers au tribunal de première instance de Sfax dans l'affaire n°681 a rendu sa décision d'ouverture de la procédure de distribution des fonds consignés à la caisse des consignations et dépôts sous n°M036550 à la date du 5/6/2024 dont la somme s'élève à (87.500.000D) suite à la requête introductive présentée par Maître Choura Mondher pour le compte de R.F Route de Tunis Sfax contre le débiteur société IBIZA TRAVEL & EVENTS et les autres créanciers déclarés sur l'ordonnance sur requête de consignation de fonds et conformément aux dispositions de l'article 476 du CPCC «à la suite du dépôt de la requête, il est procédé conformément à l'article 466.

Dans les trente jours de la publication de l'insertion prévu audit article, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal en se conformant aux dispositions de l'article 468.

Les dispositions de l'alinéa précédent doivent, à peine de nullité, être rappelés dans les actes de publicité prévus à l'article 466».

Et conformément aux dispositions de l'article 468 du CPCC

«Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des derniers doit à pêne de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions de présent article, doivent, à peine de nullité être rappelés dans les avis est insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis est publié sur application des articles 466 et 467 du code des procédures civiles et commerciales.

2026X00069VEPA2

Avis de distribution

Monsieur le Greffier de la chambre de distribution des deniers du tribunal de première instance d'Ariana annonce qu'un montant de : (328.146.975 D) sera distribué, lequel a été déposé au Fonds des dépôts et des consignations le 11/3/2024,

Scion le reçu numéro : M009951,

Sous l'initiative de Maître : Mohamed Slim Bouderbala,

Au profit : de la Banque Tunisian Saudi Bank «TSB», à l'encontre de : Mounir ben Salah El Bez Cin N°08336850.

Une affaire de distribution a été enrôlée sous le numéro 293.

Ainsi tout créancier potentiel doit présenter ses preuves de créance au greffe du tribunal concerné dans un délai de trente jours à compter de la date de publication de cette annonce, faute de quoi il perd son droit de collocation. L'article 468 du Code de procédure civile et commerciale stipule ce qui suit :

«Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, Produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2026400175VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°87696 rendue par le Tribunal de première instance de Grombalia le 31/12/2025, M. Ahmed Chefi, téléphone 97838982, a été nommé liquidateur de la Société des Frères Ayroud, enregistrée au registre du commerce de Grombalia sous le n°B134461998, pour mener à bien les procédures de liquidation sous la supervision du juge du Séquestre et de la liquidation du Tribunal de première instance de Grombalia.

2026400184VEPA2

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°135 émanant du Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 24/11/2025 il a été décidé la nomination de Mme Trabelsi Karima en qualité de Liquidateur sur les biens communs entre Mohamed Ali et Maria Roujari et la nomination de Mme Aya Ben Rached juge-commissaire.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres des créances dans les 30 jours à partir de cette publication à l'adresse suivante ; avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 Mannouba.

2026400187VEPA2

Jugement en référée

Nomination d'un séquestre SUR

Société YESMEDICAL

Adresse : Rue de l'Environnement n°13 Aouina Tunis

MF : 1548061L

RC : B018152018

En vertu du jugement en référée n°88937 rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 7/11/2025, il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim, en qualité de séquestre sur la société YESMEDICAL pour le gérer. Touts intéressés peuvent contacter le mandataire de justice susmentionné à l'avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 Mannouba.

(tél 71.603.255)

2026400188VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

Conformément à la décision rendue par le vice-président du Tribunal de première instance de Tunis, en date du 24/12/2025 n°78252 désignant Mme Ouertani Awatef comme liquidateur des biens communs pour le contrôler et les repartir sous la supervision du juge supervisant les travaux de liquidation. Toute personne intéressée doit contacter le liquidateur, dont le bureau est situé dans l'immeuble Al-Fadaili, 1er étage bureau 103 route Mater Km 7 Manouba. Téléphone : 29499486.

2026400189VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

Conformément à la décision rendue par le Président du Tribunal de première instance de Tunis 2, en date du 3/12/2025, dans l'affaire n°44981 désignant Mme Ouertani Awatef comme liquidateur de la succession de feu Houyem Tamer, pour en assurer le contrôle et la gestion, et la répartir entre les héritiers, chacun selon sa part légale sous la supervision du juge supervisant les travaux de liquidation.

Toute personne intéressée doit contacter le liquidateur, dont le bureau est situé dans l'immeuble Al-Fadaili, 1er étage bureau 103 route Mater Km 7 Manouba. Téléphone : 29499486.

2026400190VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 17/2/2026 à 12 H

Société Medi Golf

Société anonyme au capital de 7 000 000 Dinars

Siège social : Hôtel Houda Yassmine Hammamet Sud

Identifiant Unique .0538954 D

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société MEDI GOLF qui se tiendra le Mardi 17/02/2026 à 12h00 à l'Hôtel ROYAL ASBU et ayant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée,

2) Lecture et examen des états financiers arrêtés au 31/12/2024, du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 et approbation des états financiers,

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations réglementées prévues par les Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4) Quitus aux administrateurs,

5) Affectation du résultat de l'exercice 2024,

6) Fixation des jetons de présence,

7) Information de l'Assemblée Générale des fonctions de direction et d'administration occupées par le Président Directeur Général et par les administrateurs dans d'autres sociétés conformément aux Articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales,

8) Questions diverses

Nous vous prions d'agréer, Monsieur et cher actionnaire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

2026S00065SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 17/2/2026 à 10 h

Société Houda Invest

Société Anonyme

Au capital de 8 445 000 Dinars

Siège social : Dkhlla, 5004 - Monastir

Identifiant unique : 0969 060T

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société HOUDA INVEST qui se tiendra le Mardi 17/2/2026 à 10 heures à l'Hôtel ROYAL ASBU et ayant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée,

2) Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023, du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations réglementées prévues par les Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales réalisées durant l'exercice 2023,

4) Quitus aux administrateurs,

5) Affectation du résultat de l'exercice 2023,

6) Fixation des jetons de présence,

7) Nomination du commissaire aux comptes,

8) Questions diverses.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur et cher Actionnaire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

2026S00066SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtel Houda

Société Anonyme au capital de 3 556 000 Dinars

Siège social : Hôtel Houda Dkhila Monastir

Identifiant Unique 0020917A

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société Hotel Houda qui se tiendra le 17/02/2026 à 16 heures sis à Hotel Houda Dkhila Monastir et ayant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée,

2) Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024, du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations réglementées prévues par les Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales réalisées durant l'exercice 2024,

4) Quitus aux administrateurs,

5) Affectation du résultat de l'exercice 2024,

6) Fixation des jetons de présence,

7) Questions diverses.

2026S00067SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du mardi 17/02/2026 à 15h00

SOCIETE INSTA TRAVEL SERVICES

Société anonyme au capital de 100 000 dinars

Siège social : Avenue du Yen. Résidence Karama. Bloc E. troisième étage. Les Berges du Lac 2. mille cinquante-trois Tunis

Identifiant Unique : 1 557 961 R

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de notre société SOCETE INSTA TRAVEL SERVICES qui se tiendra le Mardi 17/02/2026 à 15h00 à l'hôtel HOUDA DKHILA dont l'ordre du jour prévu est le suivant:

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

2) Augmentation du capital social.

3) Suppression de droit préférentiel de souscription.

4) Modification corrélative des statuts.

5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

6) Pouvoirs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur et cher Actionnaire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

2026S00068SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 17/2/2026 à 14h00

Société Insta Travel Services

Société Anonyme au capital de 100 000 dinars

Siège social : Avenue du Yen. Résidence Karama. Bloc E, troisième étage Les Berges du Lac 2. mille cinquante-trois Tunis

Identifiant Unique : 1 557 961 R

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société SOCIETE INSTA TRAVEL SERVICES qui se tiendra le Mardi 17/02/2026 à 14h00 à l'Hôtel HOUDA DKHILA dont l'ordre du jour prévu est le suivant:

Ordre du jour:

1) Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée,

2) Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024, examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024,

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations réglementées prévues par les Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales réalisées durant l'exercice 2024,

4) Quitus aux administrateurs,

5) Affectation du résultat de l'exercice 2024,

6) Information de l'assemblée Générale des fonctions de direction et d'administration occupées par le président Directeur Général et par les administrateurs dans d'autres sociétés

7) Questions diverses.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur et cher Actionnaire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

2026S00069SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T)

Société anonyme

Au capital de 100.000DT, 000

Siège social : 67 rue Alain Savary, le Belvédère Tunis Tunisie

Identifiant unique : 1222836E

Les actionnaires de la société INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T) SA, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire fixée pour le lundi 9 février 2026 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : - Entériner le retard enregistré pour la tenue de l'AGO 2023/ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice2023/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023/ Quitus au conseil d'administration/ Décision sur prime d'intéressement de Ramzi Labidi pour l'exercice 2021.

2026400183SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INTERNATIONALE FREE MARKET

«SESAM» SA

IU : 0510802R

Au capital de 150 000 Dinars

Siège social : 3 Rue Mustapha Sfar - 1002 Tunis

Les actionnaires de la Société SOCIETE INTERNATIONALE FREE MARKET «SESAM» sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le mardi 10 février 2026 à 10h au siège de la société Planet Immo 5 Rue du Lac d'Annecy étage 2 les Berges du lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2- Régularisation de la situation de gestion de fait de la société.

3- Pouvoirs pour formalités.

2026400201SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE INTERNATIONALE FREE MARKET «SESAM »SA

IU : 0510802R

Au capital de 150 000 Dinars

Siège social : 3 Rue Mustapha Sfar - 1002 Tunis

Les actionnaires de la Société SOCIETE INTERNATIONALE FREE MARKET «SESAM» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 10 février 2026 à 12:30 au siège de la société Planet Immo 5 Rue du Lac d'Annecy étage 2 les Berges du Lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale Extraordinaire.

2- Prise d'acte de la nouvelle répartition du capital et modification des statuts.

3- Pouvoirs pour formalités.

2026400202SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES INTEREURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA-TOUR A-9, Rue de l'Artisanat Z.I. Charguia II - 2035 Tunis -Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales (TUNISAIR express) sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR, le Mardi 17 Février 2026 à 10 h, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Continuité de l'exploitation de la société.

2- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2026400206SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Aquatique Flipper S.A.

Identifiant unique : 644861T

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : 07, rue Abdelrazak Karbaka, Menzah 5 - Ariana

Le Conseil d'Administration invite les actionnaires de la société Aquatique Flipper S.A., société anonyme, à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 16 février 2026 à 11h, au siège social de la société, sis au 07, rue Abdelrazak Karbaka, Menzah 5 - Ariana, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du capital libéré et de la situation de l'augmentation du capital de 2015 (article 294 du Code des sociétés commerciales)

2. Décision de la liquidation anticipée de la société.

3. Désignation du liquidateur et fixation de ses pouvoirs et honoraires.

4. Questions diverses.

5. Délégation des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de toutes les formalités et autorisations légales requises.

2026400207SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale

Le conseil d'administration de la société citoyenne loclae Borj Khadija

Pour la promotion culturelle et touristique à l'honneur d'inviter l'ensemble des actionnaires à assister à l'Assemblée Générale, dont l'ordre du jour portera sur l'étude de l'avenir de la société à la suite des dernières décisions prises.

L'Assemblée se tiendra le vendredi 6 février 2026 à 10h à la salle de la délégation de la Chebba.

2026X00076SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale

De la Société mutuelle de base Des services agricoles «al najeh»

Ouled Chamekh Mahdia

Capital : 22340 dinars

MF : 473737P/N/M

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh» ouled Chamekh Mahdia sont invités à se réunir, en assemblées générales de 2024 le 25/02/2026 à 10h de matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports de conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire au compte aux exercices 2024.

- Examen des états financiers arrêtés le 31/12/2024.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024.

- Mises à jour des adhérents.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2025/2026/2027.

2026S00064SODB3

Cave Viticole Tunis-Nahli

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles Nahli Sebelet Ben Ammar 2092

Tél : 31 133 028

Code TVA : 040885W/A/M/000

RC N° : C 110431977

MF : 040885W

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole Cave viticole Tunis - Nahli, sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 février 2026 à 10 heures, au siège de la société sis à Nahli Cebelet Ben Ammar pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2024

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2024

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats

6/ Fixation du jeton de présence accordé aux administrateurs.

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2024 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2026400179SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Amel Ben Lotfi Ben Ahmed Mehdi, titulaire de carte d'identité nationale n°14606008 délivrée à Tunis le 7/12/2022 demeurant à Mahdia, déclare la perte du titre de propriété N°34726/03 daté le 30/6/2010 relatif au titre foncier N°9584 au nom de son père Lotfi Mehdi, justifié par un certificat de perte qui a été délivré sous le N°591 en date du 18/9/2025.

2026X00070DIVD2

Avis de perte

Monsieur Yahya Belhaj Boubaker Rais, titulaire de la carte nationale d'identité n°00663434 en date du 8/02/2023, déclare avoir perdu le titre de propriété n°996/01 relatif au cadastre n°100206 de Tunis, acquis auprès de Madame Khadija Bint Tayeb Majoul en vertu d'un acte valable. J'ai fait une déclaration sur l'honneur à ce sujet, certifiée par ma signature, en date du 14/01/2026, auprès du commissariat de la Madina jadida.

2026400196DIVD2

Avis de perte

Monsieur Yahya Belhaj Boubaker Rais, titulaire de la carte nationale d'identité n°00663434 en date du 8/02/2023, vous informe par la présente de la perte du titre de propriété n°994/01, correspondant au cadastre n°100206 à Tunis, acquis auprès de Monsieur Imad Ben Tayeb Ben Rajab Majoul par acte notarié.

J'ai déposé une déclaration sous serment à cet effet, dûment signée et datée du 14/01/2026, auprès du bureau du district de la Madina Jadida.

2026400197DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Siliana

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 93-1833 du 06 Septembre 1993 portant délimitation du domaine privé de l'Etat de certaines délégations du gouvernorat de **Siliana;**

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Siliana porte à la connaissance du public qu'en date du **18 Décembre 2025,** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Siliana.**

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Siliana,** dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	T.P.D
Bargou Environ	Bargou	1381112	**Nord :** DPE 1362 et T.F N° 1313 Siliana **Sud :** Oued Soltane et les Parcelles cadastralles N° 08-10-11-12-13-16 et 21 Secteur « N » Imadet Bargou Environ **Est :** Oued Zrour et la Parcelle cadastralle N° 20 Secteur « N » Imadet Bargou Environ **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N°20-22-23-25-26 et 28 Secteur « B » Imadet Larab	114252
Bargou Environ	Bargou	738359	**Nord :** La Parcelle N° 7 Secteur « W » Imadet Bargou Environ et la Parcelle cadestrale N° 218 Secteur « H » Imadet Ain Zrig **Sud :** Oued **Est :** La Parcelle cadastralle N° 7 Secteur « W » Imadet Bargou Environ **Ouest :** Oued et les Parcelles cadastralles N°214-215-216 et 223 Secteur « H » Imadet Ain Zrig	114253

Ain Zrig	Gaafour	133359	**Nord :** Piste Agricole **Sud :** La Parcelle cadastralle N° 223 Secteur « H » Imadet Ain Zrig **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 212-214 et 223 Secteur « H » Imadet Ain Zrig **Ouest :** Oued	114254
Ain Zrig	Gaafour	282932	**Nord :** Route **Sud :** La Parcelle cadastralle N° 47 Secteur « E » Imadet Ain Zrig **Est :** Oued **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 11-13-20-14-26-28-30-31 et 32 Secteur « E » Imadet Ain Zrig	114255
Rouhia	Rouhia	46	**Nord :** Héritiers Lakdher Rahali **Sud :** Ali Belgadhi **Est :** Ali Belgadhi **Ouest :** Route 20 Mars	114256
Marj Mgadem	Siliana Nord	125887	**Nord :** Lamine Zouaguia et Brahim Ben Sadek **Sud :** Ejaafria **Est :** Route GP 4 **Ouest :** Ejaafria	114257
Msahla	Rouhia	93025	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 148 et 149 secteur « A » Imadet Msalha **Sud :** La Parcelle cadastralle N°136 secteur « A » Imadet Msalha **Est :** Les Parcelles cadastralles N°143-144-145 et 147 secteur « A » Imadet Msalha **Ouest :** TPD N° 65469 (DPE 776)	114258
Makthar	Makthar Nord	801	**Nord :** Hadda Ben Amor et Rachid Debiche **Sud :** Construction occupée par Garde Nationnale **Est :** Allée **Ouest :** Rue et d'autre partie construction occupée par Garde Nationale ; Hadda Ben Amor et Rachid Debiche	23399

2026R00132MINA4

BILANS ET COMPTES FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social :1Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF : 0644763 / S.N.M

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31/12/2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2,278,605	29,974
Résultat d'exploitation	1,996,659	15,599
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	44,565	15,622
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	264,198	(700)
Frais de négociation de titres	(26,817)	(547)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(566,709)	(12,210)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	30,839,638	214,746
Souscriptions		
- Capital	39,272,470	938,898
- Régularisation des sommes non distribuables	789,422	(3,591)
- Régularisation des sommes distribuables	891,613	14,891
Rachats		
- Capital	(9,419,673)	(725,882)
- Régularisation des sommes non distribuables	(236,492)	2,108
- Régularisation des sommes distribuables	(457,703)	(11,678)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**32,551,534**	**232,510**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1,025,101	792,591
En fin de l'exercice	33,576,635	1,025,101
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	9,287	7,295
En fin de l'exercice	284,874	9,287
VALEUR LIQUIDATIVE	117.865	110.380
TAUX DE RENDEMENT	8.64%	3.17%

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social :1Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF : 0644763 / S.N.M

Bilan ARRETES AU 31-12-2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	23,373,424	837,400
Actions et droits rattachés		1,140,121	175,362
Obligations et valeurs assimilées		22,233,303	629,930
Titres OPCVM		-	32,108
Placements monétaires et disponibilités		10,363,629	217,519
Placements monétaires	5	9,124,752	
Disponibilités		1,238,876	217,519
TOTAL ACTIF		**33,737,052**	**1,054,919**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	134,269	2,496
Autres créditeurs divers	7	26,149	27,322
TOTAL PASSIF		**160,418**	**29,818**
ACTIF NET			
Capital	8	31,693,683	1,006,009
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		224	2
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1,882,728	19,090
ACTIF NET		**33,576,635**	**1,025,101**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**33,737,052**	**1,054,919**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social :1Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF : 0644763 / S.N.M

ETAT DE RESULTAT ARRETES AU 31-12-2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Libellé	*Note*	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	9	1,703,958	51,349
Dividendes		239,777	7,434
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1,464,181	43,915
Revenus des placements monétaires	10	457,059	-
Revenus des prises en pension	11	228,834	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2,389,851	51,349
Charges de gestion des placements	12	(319,339)	(9,124)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2,070,512	42,225
Autres charges	13	(73,853)	(26,626)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1,996,659	15,599
Régularisation du résultat d'exploitation		(113,931)	3,491
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1,882,728	19,090
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		113,931	(3,491)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		44,565	15,622
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		264,198	(700)
Frais de négociation de titres		(26,817)	(547)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**2,278,605**	**29,974**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du C

2026R00134BCFA5